

Commune du Rhône - 69

# TERNAY



## PLAN LOCAL D'URBANISME



### ANNEXE 18 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Le Droit de Préemption est institué sur l'ensemble des zones U et AU du PLU

<b>Révision prescrite le :</b>	12 Avril 2010
<b>Arrêtée le :</b>	26 Juin 2012
<b>Approuvée le :</b>	11 Juin 2013
<b>Exécutoire à compter du:</b>	



